

#### PREFET DE L'HERAULT

Direction Départementale des Territoires et de la Mer SERVICE EAU RISQUES et NATURE DCMA

#### Arrêté n° DDTM34-2017-05-08446

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants Orb-Libron

#### Préfet de l'Hérault, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de Préfet de l'Hérault ;
- VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse approuvé par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 21 décembre 2015;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009-I-2259 du 27 août 2009 portant délimitation du périmètre du SAGE Orb-Libron;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009-I-3466, du 19 novembre 2009 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Orb-Libron;
- VU l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2016-06-07431 du 28 juin 2016 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'eau du SAGE Orb-Libron;
- VU les délibérations des collectivités membres des collèges des collectivités territoriales et établissements publics locaux modifiant les représentants pour siéger à la CLE notamment le Conseil Départemental de l'Aveyron, de la Communauté de Communes du Grand Orb, et de la création du Syndicat Mare et Libron par fusion des syndicats Mare et rive Gauche de l'Orb;

CONSIDERANT que suite à ces modifications, il convient de réaliser une mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de l'Orb et du Libron.

SUR proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer,

#### ARRETE:

# **ARTICLE 1**:

La composition de la CLE est modifiée comme suit :

# A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

		F. BRUTUS
REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI PYRENEES	3	JL BERGEON
		ROQUE
	4	Philippe VIDAL
CONICEN DEPARTMENTAL LIEDALIT		Catherine REBOUL
CONSEIL DEPARTEMENTAL HERAULT		Yvon PELLET
		Marie PASSIEUX
CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON	1	Christophe LABORIE
es communes		
LA TOUR SUR ORB	1	Serge LACOUCHE
BEDARIEUX	1	Francis BARSSE
CESSENON SUR ORB	1	Bernard BOSC
CAZOULS-LES-BEZIERS	1	Robert SENAL
BEZIERS	1	Luc ZENON
FAUGERES	1	Daniel GALTIER
LIEURAN LES BEZIERS	1	Robert GELY
SERIGNAN	1	Georges NOGUES
VALRAS PLAGE	1	Claude NEUMANN
es représentants des établissements publics locaux		
PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC	1	Jean ARCAS
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON (EPTB)	1	Jean Noël BADENAS
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAVAUX SUR L'ASTIEN	1	Jean-Yves LE BOZEC
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS	1	Serge PESCE
SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES	1	Francine MARTY
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANNEE (CABM)	2	Bernard AURIOL
CONTINO ACTE DAGGEONE MITON DESERVO MEDITEN MANAGE (OPEN)		Gérard ABELLA
OVALDIOAT MADE ET LIDEON	2	Jean-Claude BOLTZ
SYNDICAT MARE ET LIBRON		Thierry ROQUE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL ADDUCTION EAUX VALLEE DU JAUR	1	Benoît PECCOL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU de la REGION DU VERNAZOBRES	1	Robert OBON
SIVU de la MOYENNE VALLEE DE L'ORB	1	Alain DURO
SIVOM D'ENSERUNE	1	Pierre POLARD
SYNDICAT BEZIERS LA MER	1	Christian MARTINEZ
SYNDICAT INTERCOMMUNAL de GESTION et D'AMENAGEMENT du LIBRON	1	Thomas GARCIA
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	1	Serge CASTAN

### B/ Collège des usagers

CHAMBRE AGRICULTURE HERAULT	1
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE BEZIERS-ST PONS	
SYNDICAT DES VIGNERONS DE L'HERAULT VINIFIANT EN CAVE PARTICULIERE	
FEDERATION DE LA COOPERATION VINICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
FEDERATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	
UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (UNICEM)	
BRL	
COMITE REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON DE CANOE KAYAK	
ELECTRICITE DE FRANCE	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASA d'IRRIGATION de l'HERAULT	
COLLECTIF POUR LA REDUCTION DES INONDATIONS ET DEFENSE DE L'ORB ET DE SES RIVERAINS (CRIDO)	1
CEBENNA	
GROUPEMENT DU FAUBOURG	
UNION LOCALE CLCV BEZIERS	
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)	1
TOTAL des usagers	15

#### C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

M. le Préfet ou son représentant le Chef de la MISE	
M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant	1
Mme la Directrice Régionale de la Jeunesse et des Sports ou son représentant	
Mme. la Directrice de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant	
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse, ou son représentant	
M. le Délégué Inter-régional de l'ONEMA, ou son représentant	1

TOTAL des services de l'Etat 6

# ARTICLE 2 – AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera affiché dans les communes du périmètre du SAGE Orb-Libron. Il sera publié :

- sur le site Internet de la préfecture,
- au recueil des actes administratifs,
- par la structure de gestion SMVOL, sur le site internet gesteau : http://www.gesteau.eaufrance.fr

## ARTICLE 3 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

### ARTICLE 4 – EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture, Le Directeur départemental des territoires et de la mer, les membres de la Commission Locale de l'Eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier le, 18 MAI 2017

Le préfet,

Pour le Préfet de la dégation, le Secrétal de Géral

Pascal OTHECUY